

LE LIEN SURNAC SI

N°93

MAIRIE DE SORNAC - 5 Place de l'Eglise - 19290 SORNAC

Tél : 05.55.94.61.27

Mail : communedesornac@wanadoo.fr

Site internet : <http://sornac19.wix.com/sornac>

Horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

(sauf le mercredi après midi)

Le samedi : de 9h00 à 12h00

(Fermé en Juillet et Août)

Après-midi récréative à l'EHPAD



Décorations de Noël



Réalisés par les ateliers créatifs du Foyer Rural

La galette des rois du Club des Mille sources



Atelier « Chocolat »



Le monde du chocolat



Notre fête



Élagage

LE MOT DU MAIRE



L'année 2015 a mis notre démocratie à rude épreuve avec le terrorisme qui touche notre Pays.

L'engagement sur tous les fronts sera nécessaire. Malgré tous ces événements, le conseil municipal et moi-même, nous vous présentons tous nos vœux de paix, de bonheur et de prospérité, que chacun d'entre vous conserve ce bien inestimable qu'est la santé.

J'aurais, bien sûr, une pensée pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés l'an passé.

Nos travaux engagés en 2015 se poursuivent : l'aménagement de l'agence postale ainsi que celui des WC publics vont commencer dans les jours prochains.

L'alimentation en eau potable pour Clamoudeix via Pons et le Puy Chabrier devrait débiter au printemps.

Cet hiver, grâce à la compréhension des propriétaires riverains, notamment route de Chateix, l'entreprise mandatée par la commune pour ces travaux a commencé l'élagage en bordure de nos routes communales. Ceci permet de dégager nos lignes téléphoniques, et ainsi de limiter les interventions de jour, comme de nuit, et par ailleurs d'assurer la pérennité du revêtement des routes. Enfin, une meilleure visibilité favorise la sécurité routière.

Nos associations s'activent pour préparer de belles manifestations. Je compte sur vous pour les encourager dans leurs projets, il en va de la dynamique de notre commune et de nos commerces.

Sornac souhaite la bienvenue aux personnes qui ont choisi de venir s'y installer, la municipalité sera à leur écoute.

La mise en pratique de la loi NOTRE, la nouvelle Région, le changement en cours du périmètre de notre communauté de communes (nous y reviendrons), la refonte des instances du PNR, celle du Pays Haute Corrèze, beaucoup de changements pas toujours facile à comprendre et dont l'utilité reste à prouver, cela aura sûrement des conséquences sur nos dossiers communaux et communautaires. Faites confiance à votre Maire, aux adjoints et aux conseillers pour défendre les intérêts de la commune.

Bonne lecture à vous,

Jean-François LOGE

SOMMAIRE

Page 3	: le mot du Maire
Page 4	: Etat-civil
Pages 5-6-7	: infos communales
Pages 8-15	: conseils municipaux
Pages 16	: Information
Page 17-18	: Services
Pages 19-20	: La Paroisse
Pages 21-27	: les associations
Pages 28-30	: L'école
Page 32	: Quand l'hiver fait place au printemps...

ETAT-CIVIL



Mariage le 05 Décembre 2015 à Sornac, entre M. Lionel MARTIGNY et Mme Edith GUINOT, domiciliés à Bondy (93).

Nous leur adressons nos Meilleurs voeux de bonheur ...

Naissance le 28 janvier 2016, à USSEL, de Léa ROUGERIE, fille de Jean-Martial ROUGERIE et de Marina VIRLOUVET, domiciliés 2 Impasse du Lierre.

Nos sincères félicitations aux heureux parents et Bienvenue à Léa...



Erratum : Naissance le 05 Juillet 2015, et non pas le 9 juillet 2015 comme précédemment annoncé, de la petite Chloé AIGUEBONNE.

Décès le 16 décembre à SORNAC, de Madame Camille ROCHE, veuve COGNERAS, domiciliée 2 Route de l'Etang à l'âge de 94 ans.

Décès le 20 décembre à USSEL, de Monsieur Daniel FAGNOU, domicilié 2 Route de l'Etang, à l'âge de 82 ans.

Décès le 03 janvier à LA TOUR D'AUVERGNE (Puy de Dôme) de Madame Marie RASTONEIX, veuve LAPRADE, à l'âge de 83 ans, domiciliée à La TOUR D'AUVERGNE.

Décès le 05 janvier à SORNAC, de Monsieur Jean-Claude VERVIALLE, domicilié 2 Route de l'Etang, à l'âge de 70 ans.

Décès le 08 janvier à SORNAC, de Madame Renée CONTINSOUZAT, domiciliée 7 Malpouge, à l'âge de 94 ans.

Décès le 12 janvier à SORNAC, de Madame Odette COUDERT, veuve MONTAUD, domiciliée 2 Route de l'Etang, à l'âge de 84 ans.

Décès le 15 janvier à USSEL, de Madame Lison VERGON, veuve PALOS, domiciliée 2 Route de l'Etang, à l'âge de 91 ans.

Décès le 18 janvier à USSEL, de Monsieur Roger LE COZ, domicilié, 2 Route de l'Etang, à l'âge de 86 ans.

Décès le 23 janvier à SORNAC, de Monsieur Antoine MONTEIL, domicilié 2 Route de l'Etang, à l'âge de 96 ans.

Décès le 25 janvier à Sornac, de Madame Tatiany WOLOSZYN, veuve CREMOUX, domiciliée 2 Route de l'Etang, à l'âge de 91 ans

Durant l'année 2015, la commune a enregistré :

- 4 naissances (dont 3 hors de la commune), - 4 mariages,
15 décès (dont 6 hors de la commune)

INFOS COMMUNALES

DONS

Quête du Mariage MARTIGNY/GUINOT, don de 151.00 € au profit de de la caisse des écoles.

Don de 250 € du Club des Mille Sources au profit de la caisse des écoles.

Don de 50 € de Madame Laurette BARTHOLOME au profit de de la caisse des écoles

~~~~~

**Merci à ces généreux donateurs**

### A LA DEMANDE DE MADAME DANY CAU

Merci à tous ceux qui nous ont accompagnés lors du décès de Lucien CAU. Grâce à votre présence, à celle de Chevilly, aux amis, j'ai envoyé un chèque de 750 € à soeur Suzanne, qu'elle vient de recevoir.

Merci encore à vous tous.

## La Bibliothèque

### **Nouveautés**

Grâce à la revalorisation à hauteur d'1 € par an et par habitant de l'enveloppe consacrée aux acquisitions, les bénévoles vous invitent à découvrir 15 nouveaux titres parus en majorité début 2016 : *Le livre des baltimores, City on fire, Envoyée spéciale, Je dirai malgré tout que cette vie fut belle, Histoire de la violence, Les vieux ne pleurent jamais, La renverse, La splendeur dans l'herbe, La femme qui a perdu son âme, La route étroite vers le nord lointain, Vingt-cinq ans de solitude ; mémoires du grand nord, Indiana Creek Un hiver au cœur des Rocheuses, L'autre Joseph, Golem, Femme au foyer.*



### **Vidéo à la demande**

La bibliothèque départementale de prêt en partenariat avec ARTE vod, a mis en place un service gratuit de vidéo à la demande. A partir d'un ordinateur, d'une tablette ou d'un téléphone mobile via le site [mediatheque-numerique.com](http://mediatheque-numerique.com), choisissez 3 programmes par mois en lecture ou streaming parmi plus de 3000 programmes (cinéma français, international, séries, documentaires, spectacles...)

Pour toute demande d'inscription, les bénévoles de la bibliothèque vous attendent aux horaires habituels : mercredi 16h à 18h, vendredi 15h30 à 18h, samedi 10h à 12h.

 05 55 94 53 95  [biblisornac@orange.fr](mailto:biblisornac@orange.fr)

**NOUVEAU**

**RECETTES COMMUNALES / PAIEMENT PAR PRELEVEMENT**

Depuis le 01 janvier 2016, les notes de cantine, titres de loyers, factures de carburant, factures d'eau et d'assainissement pourront être réglées **par prélèvement automatique**.

Les personnes intéressées sont invitées à fournir un Relevé d'Identité Bancaire à la Mairie.

**LA TNT HD ARRIVE LE 05 AVRIL !!**

Si vous recevez la télé par l'antenne râteau, faites le test pour savoir si vous devez vous équiper. Affichez la chaîne 7 ou 57 sur votre poste et vérifiez que le logo « ARTE HD » s'affiche. Si oui, votre télé est compatible avec la TNT HD, il vous suffira de régler votre téléviseur. Si non, il vous suffit de vous procurer un adaptateur TNT HD (à partir de 25 €). Pour plus d'informations, appelez le 0970 818 818 (Appel non surtaxé).

Mardi 9 Février 2016 après-midi, un vent fort souffle sur Sornac...

Soudain, un bruit sourd se fait entendre, notre frêne centenaire qui trônait fièrement sur la place de la Poste tombe en partie sur le sol en écrasant l'abribus. Dépêché sur place, le Maire fait immédiatement appel à l'entreprise LEMOR pour sécuriser le site et faire tomber l'autre partie de l'arbre dont la chute semble imminente.

En effet, avant même que l'engin n'arrive, la seconde partie tombe à son tour, en partie sur le toit de la maison Courteix puis, de tout son long, dans le chemin du Lavoir. Les employés communaux, les pompiers et Laurent Mallepeyre, avec son chariot élévateur télescopique, s'emploient à débiter et à dégager le site.

Nous avons eu beaucoup de chance, ce jour là, car la place était déserte à cette heure ci.

En fin d'après-midi, grâce à l'efficacité de tous, la place retrouvait son calme, mais le roi avait quitté son trône.

De plus, nous souhaitons un bon rétablissement à Monsieur Jean-François BOIVERT qui, mandaté par l'assurance pour bâcher le toit endommagé, a glissé de l'échelle.



Notre arbre jeune, lors d'une îère foire, après le déménagement de l'ancien cimetière.





## *À titre d'information,*



Le Conseil Départemental de la CORREZE a souhaité donner un nouvel élan à la politique de l'habitat en renforçant ses dispositifs d'aides au logement.

Qu'il s'agisse de travaux de rénovation, d'adaptation à la perte d'autonomie, d'amélioration énergétique ou encore de l'accession à la propriété.

Pour ce faire, a été mis en place le Guichet de l'Habitat en Corrèze avec un numéro et une adresse mail dédiés à l'information des particuliers :

**Téléphone : 05 55 93 77 77 - Adresse Mail : [habitat-correze.fr](mailto:habitat-correze.fr)**

Un nouveau guide des « Aides à l'habitat », qui recense l'ensemble des aides financières départementales et apporte des informations sur les autres partenaires, peut être demandé par ce biais ou en consultation au guichet de la Mairie de Sornac.

Le Conseil départemental propose des aides spécifiques en direction des collectivités pour les travaux sur les logements communaux ou intercommunaux.



Un courrier émanant des services de la Générale des Eaux a été reçu par certains habitants de la commune .

Il concerne un Contrat d'Assistance Réparations Fuite d'eau, il s'agit uniquement d'une Information Commerciale, **il n'y a aucune obligation à souscrire à ce contrat.**

Nous vous rappelons que la Collectivité prend à sa charge les frais d'entretien, de réparations et les dommages pouvant résulter de l'existence de la partie publique du branchement. Vous êtes chargé de la garde et de la surveillance de la partie du branchement située en domaine privé (y compris compteur). Les installations privées commencent à la sortie du compteur.

Au moindre doute, contacter la Mairie au 05 55 94 61 27



Du 21 Janvier au 20 Février a eu lieu le recensement de la population 2016.

Nos agents recenseurs, Agnès LUQUET et Isabelle MICHELON-NATTERO se sont partagés la commune de Sornac, séparée en 2 districts., Nord et Sud.

Nous les remercions pour le travail accompli.



Nouveaux horaires de consultation pour le cabinet médical du Docteur TIGANUS à Sornac :

- Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi matin de 9h15 à 12h30 **SANS RENDEZ VOUS**
- Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi soir à partir de 18h30 **AVEC RENDEZ VOUS**

Le cabinet est désormais fermé le samedi toute la journée.

## Conseils Municipaux

Les décisions des conseils municipaux sont résumées dans les pages qui suivent. Seul le paragraphe concernant le stockage de stériles miniers est retranscrit dans son intégralité.

### SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2015 A 20H30

**PRÉSENTS :** M. LOGE, Mme CHASSAING, MM. METADIER, VEYRES, MARLEIX, BORDET, Mmes CHAUSSADE, CISTERNE, MM. CISTERNE, DUTHEIL, GAUDONNEIX, MAUPIN.

**EXCUSÉS :** M. DESHOILLERES, Mme WILHEMS.

#### **Intervention de Mmes Prabonneau et Hornebeck, Maire et élue de la commune de Millevaches, concernant le stockage de stériles miniers sur le site du Longy**

Le Maire expose que cette intervention a été sollicitée face aux interrogations d'habitants de la commune de Sornac, voisine de la commune de Millevaches.

*Les circulaires du 22 juillet 2009 relative à la gestion des anciennes mines d'uranium et du 8 août 2013 relative à la gestion des stériles miniers ont conduit la société AREVA à recenser les zones dans lesquelles des stériles miniers (roche et terre retirées lors de l'exploitation pour accéder à l'uranium) ont été par le passé réutilisés en remblais hors des emprises minières, ce afin d'engager des travaux d'assainissement (retrait des stériles notamment en cas de présence humaine sur ces zones). Ces textes impliquent également la recherche d'anciens sites miniers proches géographiquement pour le rapatriement des stériles avec une préférence pour les sites dont ils sont issus. La société AREVA a entre autres retenu le site du Longy à Millevaches pour le rapatriement de stériles présents notamment sur la commune de Darnets. Préalablement à la prise de l'arrêté préfectoral encadrant ces travaux au titre de la police des mines, dans un souci d'information, ce dossier a fait l'objet d'une consultation du public du 20 août au 20 septembre 2015, initiée par le Préfet de la Corrèze.*

Mme Prabonneau expose qu'en mars dernier, la société AREVA s'est rendue à Millevaches pour une visite de contrôle du site de l'ancienne mine. Les élus de Millevaches prenant connaissance du projet de stockage ont demandé à accéder aux données des fiches dites « à travaux » concernant la teneur en radioactivité du site, pour les comparer aux données de la commune de Darnets et ainsi vérifier la concordance des informations fournies par Areva. La commune n'a pas pu obtenir ces documents, ce qui a conduit le conseil municipal à formuler un avis de réserve et alerter le Conseil départemental, le Préfet et le Président de la République sur ses difficultés à obtenir des informations.

Le PNR de Millevaches le 25 juin dernier, dans un contexte de renouvellement de sa charte d'engagements, a émis une motion contre le stockage de nouveaux déchets, et s'est prononcé en faveur de la réalisation de contre-expertises indépendantes.

La commune de Millevaches a envisagé un temps avoir recours à un bureau d'études extérieur pour une étude complète, mais le coût s'est avéré élevé : 1 500 € et non subventionné.

L'arrêté préfectoral encadrant les travaux de stockage n'a pas encore été signé dans l'attente de données complémentaires.

Le site du Longy existe depuis 1984, a été fermé en 1986 puis réhabilité en 1994. 345 000 tonnes de stériles sont déjà présents. Dans le cadre de la surveillance régulière du site qui est soumis à la police des mines, des mesures concernant l'eau ont été effectuées à l'entrée du site par un expert. Un ruisseau busé passe sous la mine. Les dosages en milli-sievert sont normaux en bordure de route. Après les barrières de clôture du site, les taux sont très différents. Pour le Maire, une des données intéressantes concernant l'eau serait la teneur en radioactivité avant et après l'exploitation du site.

Mme Hornebeck indique que la société AREVA minimise la dangerosité des déchets présents et devant être rapatriés or les stériles sont constitués de roche dont la teneur en uranium peut être proche du minerai, par conséquent bien distincts de déchets inertes qui sont sans impact sur les matières avec lesquelles ils rentrent en contact.

Le préfet de la Corrèze s'est engagé à obtenir les données des fiches dites « à travaux » suite à la fin de l'exploitation du site. Pour la DREAL *direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement*, en charge du suivi des travaux et du contrôle de la gestion du site, ces données sont confidentielles. Une demande a été faite auprès de la CADA (*commission d'accès aux documents administratifs*) qui a rendu un avis favorable sur le caractère communicable de ces documents.

La commune de Millevaches souhaite la réhabilitation du site avant tout stockage supplémentaire.



Le préfet a demandé une étude hydrogéologique. La DREAL et AREVA ne sont pas en mesure de fournir cette étude. Selon l'association agréée CRIIRAD, *commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité*, les sédiments sont cependant des zones d'accumulation de radioactivité plus significatives que l'eau. L'IRSN *Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire* donne quant à lui des informations très limitées.

Le Maire indique que compte tenu du contrôle majoritaire de la société AREVA par l'Etat, les difficultés rencontrées par les élus de Millevaches pour obtenir des réponses à leurs interrogations ne sont pas acceptables. Pour M. Metadier, cette démarche est d'autant plus ardue que la société est propriétaire des terrains objets des inquiétudes évoquées. Mme Hornebeck ajoute que sur autorisation de l'administration, des dépôts de stériles par d'autres privés seraient également possibles.

Le conseil départemental de la Creuse a voté une motion d'opposition au projet de stockage adressée au Ministère de l'Ecologie, ce n'est pas le cas en Corrèze. La Région est également opposée sans pour autant allouer d'aide pour une étude indépendante. Mmes Hornebeck et Prabonneau insistent sur la nécessité de réactiver régulièrement ses soutiens concernant ce dossier. Mme Hornebeck indique que les mobilisations associatives, de la population et autres motions sont louables, toutefois pour les autorités en charge du dossier, l'aspect juridique prime sur les considérations sanitaires et environnementales.

Pour M. Veyres, le coût de l'étude par un bureau indépendant est à relativiser au regard de la considération due aux habitants résidant autour du site. L'Etat s'avère être juge et partie dans ce dossier. Il est néanmoins prévu par la commune de Millevaches de relancer la Préfecture.

Une pétition contre le stockage de nouveaux déchets toujours en ligne sur Internet a recueilli sous format papier plus de 700 signatures, ce en dépit d'une durée d'accès limitée, signe des inquiétudes générées par ce projet.

Pour le Maire, la priorité réside dans la réhabilitation du site.

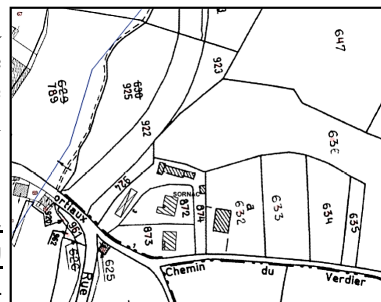
Mme Hornebeck indique qu'un référé en justice est possible, pour autant le dialogue doit être maintenu et privilégié, des techniques innovantes existant sur d'autres sites, à titre d'exemple à Bellezane en Haute-Vienne. Une inquiétude demeure enfin quant à la possible reprise du site par un tiers privé, la concession des mines prenant fin en 2018. Le Maire rappelle que les démarches légales doivent prévaloir dans la gestion de ce dossier, car à l'heure actuelle les oppositions systématiques à tout projet sont fréquentes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, au vu des éléments précités se prononce défavorable au projet de stockage de stériles miniers supplémentaires sur le site du Longy en l'absence de communication des données demandées par la commune de Millevaches et en l'absence d'engagements forts concernant la réhabilitation du site.

### **Aménagement d'une boucherie : Avant-projet détaillé / Demandes de**

**subvention :** Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avant-projet établi par M. Varieras, architecte, pour un coût global d'opération estimé à 187 113,24 € HT soit 224 535,89 € TTC (*Assistance technique à maîtrise d'ouvrage Corrèze Ingénierie, honoraires architecte, diagnostic amiante, Syndicat de la Diège coordonnateur SPS Sécurité et Protection de la Santé, vitrine réfrigérée, travaux, imprévus et frais divers*). Ont été validées des demandes de subventions au Conseil départemental, à la Région et au FEADER (*Fonds européen agricole pour le développement rural*) à hauteur respectivement de 24 000 €, 21 354 € et 77 225 € (*montant total des aides demandées : 122 579 €*).

**Achat de terrain au Verdier :** Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section C n°925 appartenant à l'indivision Mimpontel d'une surface de 3016 m<sup>2</sup> au titre de réserve foncière au prix de 500 €, avec prise en charge des frais correspondants.



### **Communauté de communes Bugeat-Sornac, Millevaches au Cœur : répartition des sièges du conseil communautaire :**

Suite à la démission du Maire de Toy-Viam et conseiller communautaire rendant nécessaire une élection municipale partielle, le conseil municipal, appelé à se prononcer entre deux modes de répartition des sièges communautaires : **procédure de droit commun ou procédure reposant sur un accord local à la majorité des deux tiers**, à la majorité, s'est prononcé en faveur de la répartition de droit commun : 33 conseillers communautaires au total (*37 en procédure par accord local, dans les deux cas, le nombre de conseillers communautaires passera pour la commune de Sornac de 4 à 6*).

Conformément à la loi n°2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseillers communautaires, en cas de renouvellement intégral ou partiel du conseil municipal d'une commune membre d'une communauté de communes dont la répartition des sièges a été établie par accord avant le 20 juin 2014, il est procédé à une nouvelle détermination du nombre et de la répartition des sièges dans un délai de deux mois à compter de l'évènement la rendant nécessaire.

### **Adhésion de la communauté de communes de Bugeat-Sornac au syndicat mixte**

**« Pays Haute-Corrèze Ventadour »** : Le conseil municipal, appelé à émettre un avis suite à la délibération du 11 septembre 2015 de la communauté de communes décidant la création de ce syndicat mixte, a autorisé à l'unanimité cette adhésion.

*Ce syndicat va se substituer à l'entité associative du Pays Haute Corrèze Ventadour pour exercer en lieu et place des 6 communautés de communes membres les compétences suivantes :*

**Elaboration, approbation, suivi, évaluation, modification et révision du schéma de cohérence territoriale** (schéma qui fixe des objectifs en matière d'urbanisme, logement, transports et déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, développement des communications électroniques, de protection et mises en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers et des paysages, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, etc...)

**Animation-coordination, contractualisation et mise en œuvre d'opérations structurantes** : élaboration du projet de territoire Haute-Corrèze, contractualisation avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département, suivi du programme européen Leader, du dispositif économique de la Région, des programmes intégrés d'amélioration de l'habitat.

**Compétence optionnelle : Label pays d'Art et d'Histoire** considérant la prescription n°13 du projet de schéma de coopération intercommunale en faveur de la dissolution du syndicat mixte du pays d'art et d'histoire Ventadour Troubadours entre gorges et hautes terres corréziennes. Ce label décerné par le Ministère de la Culture et de la Communication par le biais d'une convention permet de valoriser l'histoire de la Vicomté de Ventadour, de ses seigneurs et de ses poètes troubadours.

### **Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale** :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable concernant ce projet élaboré par le représentant de l'État et présenté le 5 octobre à la commission départementale de coopération intercommunale. Il propose entre autres la prescription n° 5 : *Fusion des communautés de communes de Bugeat-Sornac-Millevalches au Cœur, d'Ussel-Meymac-Haute-Corrèze, du Pays d'Eygurande, des Gorges de la Haute-Dordogne et de Val et Plateaux Bortois.*

Le projet alternatif de regroupement avec la communauté de communes Vézère Monédières a été abordé à l'occasion de cette séance.

*Prévu par l'article L.5210-1-1 du code général des collectivités territoriales et l'article 33 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, ce schéma vise une couverture intégrale du territoire par des EPCI (établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre) et la suppression des enclaves et discontinuités territoriales. Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre, ainsi que la modification de leurs périmètres. Les avis des collectivités recueillis seront remis à la commission départementale qui elle-même donnera son avis dans un délai de 3 mois et pourra amender le projet, à la majorité des deux tiers de ses membres. Le schéma devra être arrêté au plus tard pour le 31 mars 2016 par le préfet qui publiera ensuite un arrêté définitif de périmètre prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

### **Budget principal : décision modificative n°5 : constatation recettes supplémentaires : FDPTP Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, TADEM taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur mutations à titre onéreux, subvention pour l'aménagement d'une aire de jeux au lotissement du pré au rocher :**

Le conseil municipal a approuvé la constatation budgétaire de la subvention pour travaux divers et d'intérêt local précitée (+ 3000 €), l'ajustement à la hausse des montants de la TADEM (+11 367.46 €) et du FDPTP (+ 312.27 €) suite à leur notification. Ces constatations ont permis l'ajout de crédits en dépenses sur l'opération matériel en section d'investissement.

*La taxe additionnelle aux droits de mutation est une taxe départementale obligatoire qui bénéficie également aux communes, directement liée au prix et au nombre de cessions de biens immobiliers.*

*Depuis la suppression de la taxe professionnelle, le FDPTP est alimenté par une dotation faisant l'objet d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat.*



## Conseils Municipaux

**Recensement de la population 2016 : recrutement et rémunération :** Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de créer deux emplois contractuels d'agents recenseurs de début janvier jusqu'au 20 février 2016 rémunérés sur la base forfaitaire suivante : **1.78 € par bulletin individuel rempli / 1.17 € par feuille de logement remplie / 26.00 € par séance de formation / 104.00 € pour les frais de déplacement (montant brut)**. Le paiement des heures supplémentaires susceptibles d'être réalisées par l'agent communal coordonnateur relevant de la filière administrative, a également été approuvé.

*La dotation forfaitaire de recensement allouée par l'Etat affectée librement par la commune était de 1 563 € en 2011.*

**Régie de recettes communales : indemnité de responsabilité :** Dans les limites de l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'allouer cette indemnité facultative aux régisseurs titulaires, mandataires suppléants (*remplacement pour une durée ne pouvant excéder deux mois*) et régisseurs intérimaires (*en cas d'absence ou d'empêchement pour une durée excédant deux mois*). Approuvée pour les deux régies de recettes les plus importantes au regard des recettes encaissées, soit les gîtes communaux et la cantine scolaire, cette indemnité sera d'un montant annuel de 110 € pour chacune d'entre elles en compensation de la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs. Le versement interviendra en début d'année au prorata du nombre de remises d'encaisse effectuées sur l'année N-1 respectivement par les différents régisseurs, et pour l'année 2015 d'institution de l'indemnité au prorata temporis.

**Entretien des locaux de la Poste : Création d'emploi permanent dont la pérennité dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création de changement de périmètre ou de suppression d'un service public :** Suite à la délibération du 29 septembre 2014 autorisant le Maire à conclure une convention en vue de l'ouverture d'une agence postale communale, et considérant dans ce cadre la demande de la Poste de ne plus sous-traiter l'entretien des locaux (guichet et local facteurs), le conseil municipal à l'unanimité, a décidé la création à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016 d'un emploi permanent d'agent d'entretien des locaux au grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à raison de 3 heures hebdomadaires.

Cet emploi sera au préalable occupé par un agent contractuel, la fin de la sous-traitance de l'entretien des locaux par la Poste intervenant suite à la reprise du bureau de poste en agence postale, et ce, suivant les modalités similaires au poste d'agent administratif gérant l'agence postale (durée, reconduction, indice de rémunération, possibilité d'évolution du contrat...) Cet emploi pourra être occupé par un fonctionnaire.

## A F F A I R E S   D I V E R S E S

**Budget principal : décision modificative n°6 : Préfinancement taux zéro FCTVA fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée/Ajustement crédits Boucherie :** Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'inscription de 50 000 € de crédits en recettes suite à la signature avec la Caisse des dépôts et consignations d'un contrat de prêt à taux zéro au titre d'avance du FCTVA, dispositif annoncé le 27 avril 2015 par le Premier ministre afin de soutenir l'investissement public local.

Cette constatation a permis la hausse des crédits inscrits pour l'aménagement d'une boucherie, suite à l'approbation de l'avant-projet détaillé.

### SEANCE DU 29 DECEMBRE 2015 A 20H30

**PRÉSENTS :** M. LOGE, Mme CHASSAING, MM. METADIER, MARLEIX, MAUPIN, Mmes CISTERNE, CHAUSSADE, M. DESHOILLERES.

**EXCUSÉS :** MM. VEYRES (pouvoir à M. LOGE), BORDET, DUTHEIL (pouvoir à M. MARLEIX), GAUDONNEIX (pouvoir à Mme CHASSAING), CISTERNE (pouvoir à M. METADIER).

**ABSENTS :** Mme WILHEMS.

**Dépenses d'investissement avant le vote du budget :** Conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'autoriser M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif de 2016, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2015 comme suit :

|                                   | Montant autorisé avant le vote du budget primitif 2016 |
|-----------------------------------|--------------------------------------------------------|
| <b>Budget Principal</b>           | 177 653.48 €                                           |
| <b>Budget de l'assainissement</b> | 110 650.00 €                                           |

*L'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

## TARIFS COMMUNAUX

**Cantine scolaire /Prix du repas 2016** : Le conseil municipal, à l'unanimité a décidé de fixer les nouveaux tarifs adultes et enfants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit : **4.92 € pour les adultes, 2.36 € pour les enfants.** *Variation Inflation Indice des prix « repas dans un restaurant scolaire ou universitaire » de 2013 à 2014: +1.60 %*



*Hausse tarif: + 1.60 %*

### Camping 2016

Le conseil municipal, a décidé, à l'unanimité, de fixer les redevances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit :

| TARIFS A LA NUITEE                                                         |               |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------|
| REDEVANCES DE BASE                                                         |               |
| Redevance campeur (réduite de moitié pour les enfants de moins de 7 ans) : | <b>3,20 €</b> |
| Redevance emplacement y compris véhicule :                                 | <b>2,90 €</b> |
| REDEVANCES ACCESSOIRES                                                     |               |
| Electricité                                                                | <b>3,90 €</b> |
| Garage mort                                                                | <b>3,20 €</b> |
| ↳ hors saison (du 01/09 au 30/06)                                          | <b>1,90 €</b> |
|                                                                            |               |
| Machine à laver par lavage :                                               | <b>3,50 €</b> |

**Gîtes ruraux et gîtes du camping 2017** : Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer les tarifs de location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 de la façon suivante:

|                             | F 3      | F 5 (deux gîtes) | N° 1     | N° 2     | N° 3     | N° 4     | N° 5     |
|-----------------------------|----------|------------------|----------|----------|----------|----------|----------|
| <b>Prise en Charge</b>      | 28,00 €  | 41,00 €          | 42,00 €  | 38,00 €  | 28,00 €  | 43,00 €  | 30,00 €  |
| <b>Jour Basse saison</b>    | 21,00 €  | 26,00 €          | 35,00 €  | 31,00 €  | 21,00 €  | 37,00 €  | 26,00 €  |
| <b>Jour Haute saison</b>    | 32,00 €  | 45,00 €          | 54,00 €  | 50,00 €  | 31,00 €  | 55,00 €  | 38,00 €  |
| <b>Semaine Basse saison</b> | 147,00 € | 182,00 €         | 245,00 € | 217,00 € | 147,00 € | 259,00 € | 182,00 € |
| <b>Semaine Haute saison</b> | 224,00 € | 315,00 €         | 378,00 € | 350,00 € | 217,00 € | 385,00 € | 266,00 € |

*La haute saison s'entend du 1<sup>er</sup> juin au 31 août.*

**Eau 2016** : Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer la redevance ainsi qu'il suit :

|                                | Part fixe | m <sup>3</sup> |
|--------------------------------|-----------|----------------|
| <b>abonnés domestiques</b>     | 77.25 €   | 1.02 €         |
| <b>abonnés non domestiques</b> | 115.75 €  |                |

*Inflation Indice des prix « distribution d'eau » de 2013 à 2014: + 2,40 %*



*Hausse tarifs : entre 2. et 2.43 %*

**Assainissement 2016** : Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer la redevance d'assainissement collectif 2016 ainsi qu'il suit

|                                | Part fixe | m <sup>3</sup> |
|--------------------------------|-----------|----------------|
| <b>abonnés domestiques</b>     | 45.75 €   | 0.621 €        |
| <b>abonnés non domestiques</b> | 69.25 €   |                |

*Inflation Indice des prix « Assainissement » variation de 2013 à 2014: + 4.80 %*



*Hausse tarifs : entre 4.92 et 5.17 %*



## Conseils Municipaux


### **Forfaits branchement d'un abonné aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées 2016 :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 les tarifs comme suit :


|                                          |          |                                                             |          |
|------------------------------------------|----------|-------------------------------------------------------------|----------|
|                                          |          | Ouverture ou fermeture d'une vanne                          | 28,25 €  |
| Branchement au réseau d'eau potable      | 694,00 € | Branchement au réseau d'eaux usées                          | 447,75 € |
| Remplacement d'un compteur en cas de gel | 150,75 € | Branchements simultanés aux 2 réseaux dans la même tranchée | 843,25 € |
| Fermeture d'une concession               | 145,00 € | Déplacement d'un compteur d'eau potable                     | 146,25 € |

*Hausse tarifs prestations « eau » : entre 2.38 et 2.73 %, Hausse tarifs prestations « assainissement » : 4.98 %*

**Salle Polyvalente Tarifs 2016 :** Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la façon suivante :

 La vaisselle ne sera louée qu'aux personnes qui louent la salle polyvalente et ne pourra qu'être utilisée sur place.

| Associations dont le siège est à SORNAC : |          | Particuliers résidant à SORNAC : |          | Particuliers ou associations extérieurs à SORNAC : |          |
|-------------------------------------------|----------|----------------------------------|----------|----------------------------------------------------|----------|
| <b>Salle seule</b>                        | GRATUITE | <b>Salle seule</b>               | 104.00 € | <b>Salle seule</b>                                 | 207.00 € |
| <b>Cuisine</b>                            | 37,00 €  | <b>Cuisine</b>                   | 37,00 €  | <b>Cuisine</b>                                     | 49.00 €  |
| <b>Vaisselle</b>                          | 69,00 €  | <b>Vaisselle</b>                 | 69,00 €  | <b>Vaisselle</b>                                   | 95,00 €  |


 *Hausse tarifs salle polyvalente : entre 0.7 et 1.10 %*

**Location Foyer rural et club des mille sources 2016 :** Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la façon suivante : **gratuite pour les associations, 50 € pour les particuliers.**

**Prestations funéraires 2016 :** Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit :


|                                                                                                  |                                                                |          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------|
| Ouverture et fermeture d'un caveau simple sans pierre tombale horizontale à déplacer,<br>72,75 € | Inhumation                                                     | 49,00 €  |
| Creusement d'une fosse avec remblais                                                             | Transfert du dépositoire à un caveau ou d'un caveau à un autre |          |
| - pour 1 cercueil                                                                                | Exhumation réduction                                           | 49,00 €  |
| - pour 2 cercueils                                                                               | - 1 <sup>er</sup> corps                                        | 94,25 €  |
| - pour un ossuaire ou une urne                                                                   | - 2 <sup>ème</sup> corps                                       | 72,75 €  |
|                                                                                                  | Ossuaire                                                       | 160,50 € |

*Inflation Indice des prix « services funéraires » variation de 2013 à 2014: + 2.80 %*

 *Hausse tarifs : entre 2.52 et 2.88 %*

**Concessions cimetièrre 2016 :** Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, le prix de la concession de 6.25 m<sup>2</sup> à 185.50 € et le prix de la concession de 3.75 m<sup>2</sup> (tarif valable pour les cavurnes) à 110,75 €.

*Les concessions sont perpétuelles. Une rangée de concessions à proximité du columbarium est réservée, depuis cette année, aux personnes souhaitant faire installer des cavurnes.*

 *Hausse tarifs : 2.77 %*

## Conseils Municipaux

**Columbarium 2016** : Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 comme suit :

Hausse tarifs : entre  
2.74 et 2.79 %

|                                                      |                 |
|------------------------------------------------------|-----------------|
| <b>concession de 15 ans renouvelable</b>             | <b>267,25 €</b> |
| <b>concession de 30 ans renouvelable</b>             | <b>481,00 €</b> |
| <b>ouverture et fermeture de case du columbarium</b> | <b>37.50 €</b>  |
| <b>dispersion des cendres au jardin du souvenir</b>  |                 |

**Budget principal Décision modificative n°7 : Constatation solde dotation pluriannuelle**

**CD19 voirie c/Renforcement VC 34 de Peyroux** : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé l'inscription de 46 200 € de crédits pour cette opération suite à l'attribution de la subvention départementale correspondante d'un montant de 12 645 €. Le solde des opérations de voirie forestière et voirie communale pour des montants inférieurs aux marchés signés a également permis cette augmentation de crédits (322 197,99 € TTC dépensés pour le marché de travaux de routes forestières contre 354 010,32 € TTC signés / 91 187,25 € TTC dépensés en section d'investissement pour le marché du programme de voirie 2015 contre 100 774,20 € TTC signés).

**Budget principal décision modificative n°8 : Ajustement subventions Tafaleschas et**

**ventilation de crédits c/frais Boucherie** : Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la constatation de 9 855.08 € de crédits recettes pour la subvention départementale attribuée par arrêté du 10/06/15 pour la seconde tranche de voirie forestière. Ont également été ajustées les subventions Etat et Europe obtenues pour cette opération (taux respectifs de 26 % et 44 % contre 35 % pour les deux financeurs sur la 1<sup>ère</sup> tranche, réajustées également à la baisse puisque calculées en pourcentage des travaux effectivement réalisés). La ventilation des crédits pour frais d'étude concernant la boucherie a également été revue avec le virement de 20 000 € au compte provisoire 2031 frais d'étude, dans l'attente du lancement des travaux (utilisation alors possible du compte 2313 immobilisations en cours).

**Programme de voirie 2016** : Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la signature par le Maire, avant le vote du budget, du marché de travaux correspondant dans la limite des montants estimatifs suivants (la délégation du conseil municipal au Maire en matière de marchés publics en procédure adaptée s'appliquant « lorsque les crédits sont inscrits au budget ») :

### LOT 1 VOIRIE 2016

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>Tranche ferme de la consultation</b></p> <p style="text-align: center;">pour un coût prévisionnel (travaux, maîtrise d'œuvre et divers/imprévus)<br/>de 292 222,28 € TTC</p>                                                                                                                                                                                              | <p style="text-align: center;"><b>Option suivant résultat de l'ouverture des plis</b></p> <p style="text-align: center;">pour un coût prévisionnel (travaux, maîtrise d'œuvre et divers/imprévus)<br/>de 168 765,78 € TTC</p>       |
| <p>RENFORCEMENT ET ASSAINISSEMENT VC 34 PEYROUX, RENFORCEMENT VC N° 10, RENFORCEMENT ET REVETEMENT CR BOIS DE PRAS, RENFORCEMENT VOIE ACCES H.L.M., VC 31 CHAMP LA CROIX, AMENAGEMENT ROND POINT DU ROCHER, REFECTION TROTTOIRS RD 117 EN TRAVERSE (De l'école au carrefour VC)</p> <p>REPROFILAGE : VC 11 LE MENESTROL, VC 39 BAISSERESSE, RUE DES SAGNES, ANTENNE MAZAUD A LA VIALLE, RUE DES BOUYGES</p> | <p>OPTIONS : RENFORCEMENT VC 8 CHATEIX, CR MOULIN DE PEYROUX (Du Moulin à limite SAINT-SETIERS), SECTIONS CR CROIX DES MARTINES, RENFORCEMENT ET REVETEMENT CR DU PALAIN, RENFORCEMENT, ASSAINISSEMENT, SABLAGE VC 17 NEUVIALLE</p> |

### LOT 2 RENFORCEMENT DE SECTIONS SUR DIVERS CHEMINS RURAUX

|                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p style="text-align: center;"><b>Tranche ferme de la consultation</b></p> <p style="text-align: center;">pour un coût prévisionnel (travaux, maîtrise d'œuvre et divers/imprévus)<br/>de 67 552,14 € TTC</p> | <p style="text-align: center;"><b>Option suivant résultat de l'ouverture des plis</b></p> <p style="text-align: center;">pour un coût prévisionnel (travaux, maîtrise d'œuvre et divers/imprévus)<br/>de 44 846,33 € TTC</p> |
| <p>RENFORCEMENT DE SECTIONS : CHEMIN MENESTROL (De la VC 11 à RD 21), CR CROIX DES MARTINES<br/>RENFORCEMENT, ASSAINISSEMENT, SABLAGE VC 14 ROCHEFORT</p>                                                     | <p>RENFORCEMENT DE SECTIONS CR DES VALETTES</p>                                                                                                                                                                              |

## Conseils Municipaux

**Demande de subventions départementales 2016, 2017 et 2018 au titre des travaux sur voies communales et chemins ruraux :** Le conseil municipal, à l'unanimité a approuvé, considérant le programme de voirie plus conséquent prévu en 2016, la demande dès 2016 de subventions au titre de l'aide aux travaux sur voies communales et chemins ruraux pour les années 2016, 2017 et 2018 à hauteur de 40 % avec un plafond d'assiette éligible de 25 000 € HT annuel (*assiette assise sur le linéaire de voirie de la commune*). Un total de 30 000 € d'aides au titre des trois années est demandé pour les travaux suivants : RENFORCEMENT VC 31 CHAMP LA CROIX, RENFORCEMENT et REVETEMENT CR BOIS DE PRAS, RENFORCEMENT VOIE ACCES H.L.M, AMENAGEMENT ROND POINT DU ROCHER, RENFORCEMENT DE SECTIONS : CR CROIX DES MARTINES, CHEMIN MENESTROL (De la VC 11 à RD 21), RENFORCEMENT, ASSAINISSEMENT, SABLAGE VC 14 ROCHEFORT (coût prévisionnel de 131 780,43 € H.T. soit 158 136,52 € T.T.C, étude et travaux).

*Pour des raisons tenant au vote annuel du budget départemental, les aides ne pourront être attribuées et versées qu'année par année.*

**Aménagements intérieurs Agence postale /Demande de subvention départementale :** Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le dépôt d'un dossier de subvention au titre de la restauration de bâtiments communaux subventionnée à hauteur de 30% du coût HT pour les travaux intérieurs prévus suite à la reprise du bureau de poste par la commune et visant à dissocier les locaux de l'agence postale des locaux conservés par la Poste pour le tri (*dissociation électrique, pose de digicodes, obturation et création de portes dans les locaux communs et dans les locaux occupés par l'agence postale*). Cette opération est estimée selon les devis établis par M. Claveyrolat, architecte et ERDF à 30 449,08 € HT soit 36 538,90 € TTC (maîtrise d'œuvre, travaux).

**Centre de Gestion de la Corrèze : renouvellement d'adhésion à la prestation Paie :** Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé afin de mobiliser l'agent en charge de la paie sur d'autres tâches, la reconduction expresse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la convention annuelle pour l'élaboration des bulletins de paies et de la déclaration annuelle des données sociales (*formalité concernant les rémunérations perçues par les agents*). Le coût du service s'établit toujours à 9.50 € le bulletin.

**Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal : actions en justice :** Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité pour la durée du mandat, la délégation au maire de la capacité d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant toutes les juridictions.

*Le maire doit concernant les compétences déléguées, selon l'article L 2122-23 du CGCT, « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».*

## A F F A I R E S D I V E R S E S

**Lotissement de la Croix de May /Vente du lot n°1 :** Considérant la délibération du 22 novembre 2013 fixant les prix de vente du m<sup>2</sup> par catégories de ménage, le conseil municipal, a approuvé la vente du lot n°1 cadastré section D n°1336 à M. et Mme Demeusy - 23100 LA COURTINE pour un montant total de 11 000 € (*1788.70 € de TVA incluse calculée sur la marge : prix « exprimé » de vente du lot – coût d'acquisition du lot, vente soumise au taux plein pour les droits de mutation, avec frais de notaire à la charge de l'acheteur.*

## COMMUNAUTE DE COMMUNES

Pour l'avenir de la communauté de communes, deux choix ont été proposés :

- Fusion des communautés de communes de Bugeat-Sornac-Millevaches au Cœur, d'Ussel-Meymac-Haute-Corrèze, du Pays d'Eygurande, des Gordes de la Haute-Dordogne et de Val et Plateaux Bortois, proposition du schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par le Préfet.
- Communauté de communes des Monédières

Le Conseil Municipal s'est prononcé en faveur de la première, que j'ai toujours défendue comme les deux tiers du territoire de notre communauté de communes. De nombreux domaines d'activité nous orientent vers le bassin de vie d'Ussel : activité économique, santé, enseignement secondaire, activités sportives sont à notre porte.

L'autre alternative pour 8 communes, c'est de rejoindre la communauté Vézère Monédières (proximité)

La première proposition conduit à une structure importante sources d'interrogations : quelle gouvernance ? Comment préserver nos compétences ? La petite enfance en particulier, comment gérer l'eau et l'assainissement ? De nombreuses discussions auront lieu dans les jours à venir pour tenter d'y répondre.

La seconde entité aurait un siège trop éloigné de notre commune ,et semble trop réduite, quels moyens pourrait on en attendre, et pour quel avenir ?

Jean-François LOGE.



# 2016, vers une nouvelle charte

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN



**N**é il y a 11 ans et comptant 113 communes, le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est depuis plusieurs mois en phase de révision de sa charte.

## Qu'est ce qu'une charte ?

La charte d'un Parc naturel régional est le projet de développement durable d'un territoire pour douze ans. Elle fixe les objectifs à atteindre et les mesures à prendre pour les mettre en œuvre.

Élaborée à partir d'un diagnostic, la charte est le document officiel qui concrétise, par écrit, les objectifs que se sont donnés ensemble les acteurs et citoyens du territoire, les moyens qu'ils comptent mettre en œuvre pour les atteindre. Cette charte est un contrat signé, sur la base du volontariat, par les communes, communautés de communes, les Départements, la Région, et est approuvée par l'État.

Tous s'engagent pour 12 ans sur ce projet .

Les réunions publiques organisées en 2013 et 2014 ont permis un travail riche en échanges et en propositions. Acteurs et habitants, vous y avez grandement participé et nous vous en remercions.

Un rapport intermédiaire a été soumis en mars 2015. L'avis rendu par l'État a précisé un certain nombre de remarques qui ont été prises en compte lors d'une restructuration durant l'été 2015. Ceci a permis d'aboutir à une nouvelle version présentée cet automne aux élus du comité syndical du Parc.

Même si l'écriture des mesures a dû être reprise, le contenu de la charte et les engagements du PNR restent identiques aux écritures issues des travaux collectifs partagés.

Alors que le calendrier de la révision nous conduisait à l'enquête publique, le Ministère de l'Écologie a demandé que, suite à une évolution juridique récente, soit fournie une étude d'«évaluation environnementale». Celle-ci devient une pièce annexe obligatoire de la charte. La Région la réalise donc, avec l'aide technique des services du Parc. Cette nouvelle contrainte décale la mise à l'enquête publique de la charte au début du printemps 2016.

## Qu'est ce qu'une enquête publique ?

C'est une procédure codifiée, qui vise à informer le public, recueillir les avis argumentés, les éventuelles contre-propositions. Elle est menée par un commissaire enquêteur qui, à l'issue, formule un avis et des remarques.

C'est une des phases privilégiées de la concertation au cours de laquelle vous (habitants, associations, acteurs économiques ou simple citoyen) êtes invités à donner votre avis.

En préalable de cette enquête publique, il nous paraît aujourd'hui intéressant de porter à votre connaissance le document quasi finalisé téléchargeable sur notre blog :

<https://chartepnrmilleevaches.wordpress.com>

Vous en souhaitant bonne lecture, les services du Parc restent à votre disposition pour échanger si besoin.

## Que contient cette charte ?

Elle s'articule autour de huit grandes orientations :

1. Préserver un haut niveau de richesse des **milieux et espèces**
2. Accompagner la mutation des **paysages**
3. Améliorer la gestion partagée de l'**eau**
4. Connaître, sauvegarder et valoriser le **patrimoine culturel**
5. Stimuler la production et la valorisation des **ressources locales (agriculture, forêts, tourisme, économie sociale et solidaire)**
6. Devenir un territoire à **énergie positive**
7. Transmettre les **savoirs** du territoire (éducation, formation, transmission)
8. Assurer la cohésion des **habitants** et des **acteurs** du territoire (lien social et culture, communication, coopérations)



## LES SERVICES



INSTANCE DE COORDINATION  
DE L'AUTONOMIE  
DE SORNAC



**Venez découvrir les services et activités  
proposés par votre instance, dans une  
vitrine dédiée, à la Mairie de Sornac**



### Atelier Esthétique

En partenariat avec Sandrine CHAVEROCHE, esthéticienne à domicile, l'instance vous propose un atelier esthétique tous les mois (à la résidence Le Lierre à Sornac) avec aux choix : soins du visage (épilation, massage, maquillage, ...) et/ou des soins des mains (massage, manucure).

#### Calendrier :

Mardi 16 février, Mardi 15 mars, Mardi 12 avril, Mardi 17 mai, Mardi 14 juin

### Bibliothèque à domicile



La salariée de l'instance récupère auprès de la bibliothèque de Sornac des livres et/ou des CD et vous les apporte à domicile une fois par mois afin de faire vos choix de prêts.



### Atelier Informatique

Un atelier informatique sera proposé chaque semaine du 08 mars au 14 avril à la Mairie de Sornac. Deux sessions de 4 places, une le mardi après-midi, une le jeudi après-midi.

Un formateur du Point Informatique à Ussel animera des séances individuelles de trente minutes par semaine sur six semaines.


Initiation ou perfectionnement sur Word, Excel, utilisation boîte mail, retouches de photos, navigation sur internet, utilisation facebook, sur votre matériel si vous le désirez.

Coût : 30 € + Adhésion annuelle à l'instance.

**Pour un complément d'informations, contactez  
Isabelle GUEROUAF à l'instance au  
05.55.96.02.58.**

## LES SERVICES

### Maison du Département de SORNAC

Nouveau n° de  !

1 rue de la République  
Tél 05.19.07.81.62

[maisondepartementsornac@correze.fr](mailto:maisondepartementsornac@correze.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 8H à 12H30—13H30 à 17H00 - Fermeture à 16H le vendredi

### Lieu d'accueil et d'information

à destination de tous les usagers : individus, familles, associations, communes...etc sur **l'ensemble des sujets relatifs aux compétences du Département**. Vous pouvez consulter le site <http://www.correze.fr> qui donne toute lisibilité sur les compétences en question.

Il est possible d'y effectuer des démarches :

- inscriptions (transports scolaires...)
- télé déclarations (impôts par exemple)
- retrait de dossiers de demande de subvention/aide (bourses scolaires etc...)

En outre, la Maison du Département met à votre disposition une **assistance pour des actes administratifs** comme l'élaboration de dossiers et la rédaction de courriers/curriculum vitae.

Un **espace multimédia** vous permet, après inscription, de consulter gratuitement internet et de faire des recherches sur le Web, voire d'effectuer des démarches en ligne. Un traitement de texte et un tableur vous permettent d'élaborer des documents. Vous pouvez faire des impressions à partir d'un site Web ou de votre clé USB dans la limite de 20 pages (au delà de cette limite, l'utilisateur devra fournir du papier).

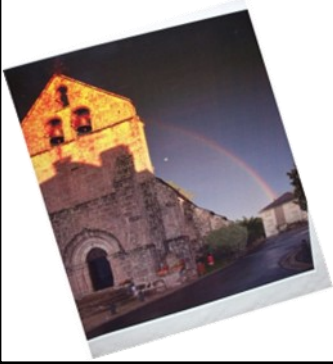
**Des salles de réunion** sont à disposition pour faciliter les échanges économiques, associatifs et culturels. Pour une réservation, adressez-vous à l'animatrice du site.

**Service photocopie/fax/scanner** : Les photocopies de documents administratifs uniquement— service gratuit dans la limite de 10 exemplaires (au delà de ce nombre, l'agent d'accueil demandera à l'utilisateur de fournir du papier). Vous pouvez envoyer gratuitement fax et scans.

### LES RENCONTRES AVEC LES PARTENAIRES

| SUR RDV               | CHAQUE SEMAINE                                                                     |                                                             |          | A L'ANNEE                               |
|-----------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|----------|-----------------------------------------|
| Relais Emploi Service | MARDI<br>après midi                                                                | JEUDI                                                       | VENDREDI | Instance de Coordination de l'Autonomie |
| <b>ADIL</b>           | Assistante Sociale<br>13H30—16H<br><b>Uniquement sur rdv au<br/>05.55.95.26.70</b> | Centre social de la Communauté de Communes de Bugeat-Sornac |          | Office de Tourisme du canton de Sornac  |
| ADAPAC                |                                                                                    |                                                             |          |                                         |
| Mission Locale        |                                                                                    |                                                             |          |                                         |





**\* PAROISSE DE SORNAC \***

*Toute l'équipe paroissiale vous présente ses meilleurs vœux de bonne et heureuse année.*

Entretien : Merci aux personnes qui s'occupent des abords du presbytère.

Catéchisme :

La Messe des Familles du 20 décembre a été célébrée dans une église bien décorée.

Les enfants du catéchisme ont accompagné Lily dans sa première étape du Baptême. Tous ont déposé une jacinthe auprès de la crèche.

Le jour de Noël, malgré l'heure matinale de la messe ( 9h30 ) une nombreuse assistance était présente.

Le 17 janvier, au cours de la messe des Familles, Lily a accompli la 2ème étape du Baptême (son entrée en catéchuménat ). Elle a reçu la CROIX et l'EVANGILE des mains du Père Vincent DAMIAN.

La messe était dite à l'intention du Père Alfred Seiller décédé le 13.01.2015 et d'Anne-Marie NADALON.

Messes à SORNAC

FEVRIER : - le **14** et le **28** à 11h.

MARS : - le **13** à 11h « Messe des Familles » avec la 3ème étape du Baptême de Lily

- le **20** à 16h - Messe des **RAMEAUX**

- le **27** à 11h - **PÂQUES**, Messe des Familles et BAPTÊME de LILY

AVRIL : - le **10** et le **24** à 11h.

MAI : - le 8, à 11h (Saint Rémy)

- le **15**, à 11h - **PENTECÔTE**, Messe des Familles, **PROFESSION de FOI**  
( Alexis, Clémence, Perrine, Tristan )

- Le 29, à 11h

JUIN : le **12** à 11h - Messe des Familles

EHPAD de SORNAC : Messe 2 fois par mois, le vendredi à 15h.

## LA PAROISSE

Le 18 décembre dernier a eu lieu, au presbytère de Sornac, la fête de Noël avec les participants des rencontres chrétiennes avec les Tamaris.

Après la célébration de la messe à l'église paroissiale soutenue par l'écoute du récit de Noël enregistré sur un CD, lu par Maxime d'ABOVILLE (Molière 2015 du meilleur comédien) les participants ont été visiblement heureux de vivre ce moment entre eux, de prier ensemble et de partager un bon repas familial.

Le 31 Janvier 2016, s'est tenu, dans le cadre de l'année sainte de la miséricorde « 24h pour DIEU » au monastère du Jassonneix à Meymac, une journée fraternelle et sympathique :

- 10h30 - Accueil, présentation du projet de cette année sainte,
- 12h00 - Apéritif suivi d'un repas convivial tiré du sac et partagé entre tous,
- 14H00 - Confession individuelle pour ceux qui le souhaitent,
- 15h00 - Messe présidée par notre évêque Monseigneur BESTION, les jeunes de l'aumônerie se sont joints à nous, à ce moment là.
- Fin de la journée vers 16h00.

Et le samedi 27 Février à Saint Martin d'USSEL. « VIVRE LE SACREMENT DU PARDON » dans l'année de la miséricorde avec les prêtres du doyenné de Haute Corrèze et Monseigneur BESTION, qui a partagé cette journée avec nous, pour ceux qui ont pu y participer ...

9h00 - Office des Audes

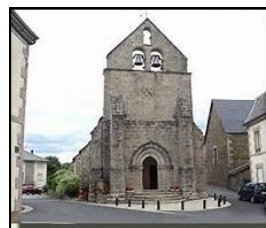
Suivi de l'adoration du Saint Sacrement d'un enseignement par notre évêque et d'un temps de confession individuelle à partir de 14h00.

Ceux qui le désirent ont pu, à nouveau, rencontrer un prêtre jusqu'à 16h00 où nous avons chanté l'office des vêpres.

17h00 - Messe à Eygurande

18h00 - Messe à Saint Martin d'USSEL

Le dimanche 28 Février, messe à 11h00, à Sornac.



Autres dates à noter :

Samedi 21 Mai à la salle polyvalente de Meymac

- 9h30 - Rassemblement des personnes handicapées à Meymac

- 10h30 - Messe présidée par Monseigneur BASTION.

## **ANCIENS COMBATTANTS ET FNACA DE SORNAC**

Le Dimanche 17 Février 2016 s'est tenue l'Assemblée Générale des Anciens Combattants et FNACA de Sornac.

Le trésorier a présenté un bilan financier satisfaisant.

Le bureau précédent a été réélu.

Il se présente ainsi :

|                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Président d'honneur : | Jean-François LOGE  |
| Présidente :          | Michèle BERNARD     |
| Secrétaire :          | Guy DELIT           |
| Trésorier :           | Jean-Claude ESTAGER |



Lors de la cérémonie du 8 Mai 2016, des médailles seront remises à certains anciens combattants.

## **Foyer rural de sornac**

### Les activités du Foyer Rural

**Pour les enfants :** Les Arts créa : Le lundi de 16h à 17h au Foyer Rural, les 01 Février, 08 Février, 29 Février, 21 Mars

**Pour les adultes :** Tous les mercredis de 20h à 21h30

Le thème abordé est différent chaque trimestre. Après les décorations de Noël, « le papier dans tous ses états » est travaillé ce premier trimestre 2016.

Nous utilisons en priorité la matière première issue du recyclage (revues, journaux, cartons divers...) Vous pouvez vous connecter sur l'adresse Facebook du Foyer rural pour prendre connaissance des ouvrages réalisés.

**Si vous êtes intéressés, il est possible de venir nous rejoindre à tout moment.**

Vous achetez un carnet de tickets et à chaque présence à une séance, vous donnez un ticket. Cela permet plus de souplesse dans la fréquentation.

Le Yoga : Tous les mardis de 19h15 à 20h15 au Foyer rural.

La gymnastique d'entretien : Tous les mardis de 18h à 19h au Foyer rural.

Le Qi-gong : Tous les 15 jours de 18h30 à 20h00 à la salle du département.

Prochaines séances : Le 04 Février, le 25 Février, le 10 Mars etc....

Préparez vous pour le rendez vous de Juin :

**Concours de pétanque et Feu de St Jean le 25 Juin 2016 au Foyer Rural.**

N'hésitez pas à nous rejoindre....



## NOS ASSOCIATIONS

L'US Sornac connaît une saison difficile...



Après une montée en division supérieure cette saison, les joueurs de l'équipe première de l'US Sornac connaissent des difficultés. Le niveau de jeu de cette deuxième division est en effet plus élevé que celle de l'année précédente, il faut donc que les Sornacois s'adaptent et pour le moment ils peinent avec seulement un match gagné et un match nul... La saison n'étant pas finie, il faut continuer de supporter nos joueurs.

L'équipe réserve connaît aussi des matchs difficiles, elle est actuellement avant-dernière du classement avec un match gagné et un match nul. Il reste encore une bonne moitié de saison pour se rattraper...

Côté festivité, cette année le club a innové en organisant, avec l'aide des Toques Blanches, le réveillon de la Saint Sylvestre. En effet, les Chefs Alain Gourgues, du restaurant le Petit Breuil ainsi que le chef, Patrick Soulière, du Lyon D'Or d'Aubusson ont régalaé les papilles des Sornacois.

Le 20 Février, a eu lieu la choucroute du club, qui a fêté, cette année, ses 20 ans d'existence !



### FETE DE SAINT ROCH :

**Appel aux volontaires** pour créer des chars

S'inscrire en Mairie auprès du service « COMMUNICATION »  
ou appeler le 05 55 94 53 94

\*\*\*\*\*

**Assemblée générale du Comité des Fêtes VENDREDI 15 AVRIL 2016 à 19H00**  
à la Salle du Conseil Municipal.

# CLUB DES MILLE SOURCES

## Calendrier des activités 2016

### Mercredi 06 Janvier

A eu lieu, à la salle du Club, à 14h00, la Galette des Rois.  
Jeux pour tous : Belote - Loto gratuit



### Dimanche 03 Avril

Concours de Belote à Sornac - à 14 H - Salle Polyvalente – Buffet  
Le concours sera clôturé par le Pot de l'Amitié

### Samedi 30 Avril

Assemblée Générale du Club à Chavanac, à la Salle Polyvalente à 11 H  
suivie d'un Apéritif avec Amuse-Gueule puis par le Repas-Dansant  
de Printemps – *Traiteur Nanou LALIRON – Animation par J-Marie COUEGNAT*  
Vente d'ouvrages & bijoux réalisés par les adhérents du Club  
**Repas prix Club 25 € - Chèque à adresser avant le 15/04/ 2016**

### Jeudi 26 Mai

Sortie d'une Journée : Nouvelle Revue au Moulin Bleu  
**Repas et spectacle prix club 60 € - Chèque à adresser avant le 30/01/2016**

### Du 05 au 12 Juin

Voyage 8 jours : Le Portugal  
Burgos – Costa de Prata – Coimbra et Fatima – Lisbonne  
**Prix Club 880 € sur la base de 30/34 personnes** (1<sup>er</sup> acompte 350 € au 15/01/2016 –  
2<sup>ème</sup> acompte 350 € au 10/04/2016 – solde pendant le voyage)  
Prévoir carte européenne de santé et carte d'identité ou passeport  
(en cours de validité)

### Jeudi 8 Septembre

Sortie d'une journée : Le Paradis des Combrailles  
Visite de Queille – Châteauneuf les Bains  
**Prix club 50 € - Chèque à adresser avant le 15/07/2016**

### Dimanche 11 Septembre

Gala d'Accordéon à Sornac - à 14 H 30 - Salle Polyvalente - Buffet

### Samedi 1er Octobre

Repas-Dansant d'Automne à Sornac - Salle Polyvalente  
*Traiteur Hervé DALLET - Animation par J-Marie COUEGNAT*  
Vente d'ouvrages & bijoux réalisés par les adhérents du Club  
**Repas prix club 25 € - Chèque à adresser avant le 15/09/ 2016**

### Dimanche 16 Octobre

Loto à Sornac – à 14 H - Salle Polyvalente - Buffet

### *Tous les Mercredis Après-midi à 14 H à la Salle du Club de Sornac*

Belote – Ramis – Tarot - Scrabble – Tricots – Crochet – Broderie – Pâte Fimo & Papotage

*Boissons et petits gâteaux offerts*

**Si vous êtes intéressés par toutes ces activités, vous pouvez vous renseigner auprès de :**

**Françoise GENTY - 10 Chemin des Rieux – 19290 Sornac**

**☎ 09.67.01.27.07 (ligne fixe et appel non surtaxé)**

**☎ 06.81.11.95.74**



## **QUINZAINE CULTURELLE 2016**

### **Le Limousin aux sources du Luxe et des Savoir-Faire**

**Du 23 Juillet au 6 Août 2016**

**à la Salle Polyvalente de Sornac**



**Exposition ouverte au public TOUS LES JOURS  
de 14h00 à 18h00**

Au moment de rejoindre la grande région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, il nous a semblé important de mettre en avant un nouveau pôle d'excellence du Limousin : l'industrie du Luxe.

En effet, peu de personne connaissent l'importance de ce secteur d'activité pour notre région. Et pourtant des entreprises alliant tradition, savoir-faire et création, constituent un secteur dynamique qui crée encore, de nos jours, de l'emploi industriel. Résistant à la crise et facteur de croissance, le secteur du luxe en dépit de son ralentissement actuel demeure **moteur pour l'économie française et ses emplois**. Le luxe français reste n°1 sur un marché international de plus en plus concurrentiel. Peu délocalisable et spécifique, la production haut de gamme est très majoritairement réalisée en France. Le Limousin est une terre de traditions où se cultivent des savoir-faire séculaires qui ont forgé une identité culturelle et une renommée mondiale à notre région. Trois villes de la région sont étroitement liées à des créations de prestige : Limoges pour la porcelaine ou les émaux, Aubusson pour la tapisserie et Saint-Junien pour la ganterie. Environ 2 000 actifs occupent un emploi dans les secteurs du luxe en Limousin. Ce secteur d'activité, malgré la crise, recrute actuellement en Limousin.

Aussi il nous a semblé intéressant, en 2016, de mettre le focus sur ces entreprises limousines qui perpétuent :

- **une fabrication française**
- **un savoir-faire reconnu et une transmission de ce savoir faire**
- **un positionnement haut-de-gamme et développent de nouveaux marchés à l'international**
- **une capacité à l'innovation et à la créativité**
- **une éthique**



et contribuent au développement de l'image de la Région et à sa visibilité

Modestement, Arts et Culture, propose de faire savoir aux habitants du Plateau de Millevaches et aux touristes de l'été 2016 le rôle très important de ces entreprises pour notre région.





## LE CONCERT DE LA QUINZAINE CULTURELLE, LE 7 AOUT 2016 À 20H30

EN L'ÉGLISE SAINT ROCH DE SORNAC

### UN CONCERT À NE PAS MANQUER

Le DUO CLASSIQUE « **FLAMMES & CO** » composé de Arnaud DUMOND et de SAMUELITO interprètera des musiques célèbres orchestrées, développées, transcendées ... par deux guitaristes de renom, compositeurs et improvisateurs.

De FALLA, ALBENIZ, PIAZZOLLA, SATIE, BACH ... en passant par leurs propres compositions,

Arnaud DUMOND et SAMUELITO nous proposeront un concert qui saura satisfaire un large public.

Le Flammes-and-Co-Guitares DUO créé il y a 10 ans a déjà donné de nombreux concerts en France, Suisse, Espagne, Chine, Australie... On les a vus et entendus à la Télévision, à la Radio, et dans de prestigieux lieux parisiens : Grand Salon des Invalides, Musée de l'Orangerie, Châtelet, Louvre, Musicora, .....

Le Duo Flammes & Co, sur la base d'oeuvres connues, démontre sa virtuosité, sa sensibilité, et laisse libre court à sa créativité, jonglant avec une facilité déconcertante entre Classique et Flamenco...

- **Arnaud DUMOND** a remporté plusieurs prix internationaux tant comme interprète que compositeur.

Dans les années 70, le plus prestigieux concours de guitare du monde était le Concours International de Paris-Radio-France : Arnaud DUMOND y remporte d'abord un second prix, puis, l'année suivante (1973), il sera le premier guitariste Français à en remporter le premier Prix. Cette prestigieuse récompense assurera sa notoriété dans le milieu guitaristique du monde entier. Plusieurs magazines lui ont consacré depuis leur couverture.

En 1981 il se présente au prestigieux Concours Gaudeamus de Musique contemporaine (ouvert à tous les instruments) : il sera le premier guitariste à arriver en finale dans l'histoire de ce concours. Il y obtiendra également le Prix du Public. En 1979 il participe au Concours Yamaha pour interprètes-compositeurs de Tokyo, où il sera premier nommé. Il reçoit également un Prix au Concours des Jeunesses Musicales Internationales de Belgrade en 1974.

- **Samuel ROUESNEL** dit « Samuelito » est déjà à 23 ans l'un des plus brillants flamenquistes de sa génération. Il commence le Flamenco dès l'âge de 9 ans tout en poursuivant des études classiques aux conservatoires de Caen et de Paris, obtenant les plus hautes distinctions. On le voit depuis sur les plus grandes scènes, en première partie d'Al Di Meola ou du Ballet National d'Espagne. Il est élu révélation de l'année par le magazine Guitar Acoustic et se voit décerné le Grand Prix du Concours international de Flamenco de la ville d'Albi en 2013

Pour ce concert d'exception bloquez la date du 7 Aout 2016 sur votre agenda

*L'office de Tourisme de Sornac a dernièrement tenu une assemblée générale extraordinaire, l'équipe dirigeante souhaitant passer le relais.*

*Un nouveau bureau a été constitué avec Marie-Lise Boissonneau pour Présidente, qui sera épaulée par Caroline Malaquis, Martine Chassaing, Georges Nadalon, Alain Fonfrede, Gallianne Coudert, Gilbert Salat et des membres actifs.*

*Cette nouvelle équipe a invité en début d'année l'ensemble de la population à venir partager une galette et échanger autour des projets de l'association.*

*Les premières réflexions porteront sur le rayonnement des actions de l'office de tourisme à l'échelle du Pays de Sornac et le tissage de partenariats étroits avec les communes, les associations et les prestataires touristiques.*

*Les personnes qui souhaitent s'associer à cette démarche sont invitées à contacter l'animatrice de l'Office, Chantal Durand-Bouchardey au 05 55 94 62 66 ou par courriel [sornac.ot@wanadoo.fr](mailto:sornac.ot@wanadoo.fr) qui est à la disposition des associations, commerces, artisans et autres prestataires pour communiquer sur les informations que vous souhaitez faire connaître.*

*Afin de pouvoir faire inclure vos animations, retenues par le Comité Régional Touristique Limousin, dans les brochures 2016 et journaux avant le dépôt en imprimerie, il est nécessaire que l'animatrice ait connaissance, dès à présent, de votre calendrier des animations 2016.*

*Nous vous remercions de votre collaboration*



**Tél : 05 55 94 62 66**

*Les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme de SORNAC évoluent :*

**- De Septembre à fin Juin :**

*. Lundi, Mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.  
Le Mercredi de 9h30 à 12h30.*

**- Du 15 décembre au 15 mars :**

*La Permanence de l'Office de Tourisme se tient au chalet communal de St Setiers, à la station de ski de fond, si l'enneigement est suffisant.  
joignable au 05 55 95 62 43.*

**Juillet/Août 2015 :**

*Du Lundi au Samedi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30*

*Le Dimanche matin de 9h30 à 12h30.*

## Couleur Vitalité



Contact : Caroline MALAQUIS 05.55.72.93.62 après 18H

Notre association a été créée au printemps 2014. Son action rayonne sur les communes de St Pardoux le Vieux et Sornac.

Son objet : proposer des activités sportives, ludiques et culturelles.

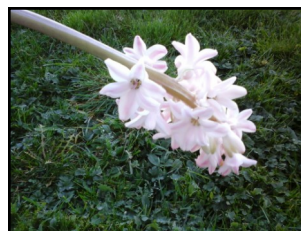
□ Nous proposons tout au long de l'année des séances de **Full Body Training** (renforcement musculaire/cardio) animées par Dominique SIRIEIX, préparateur physique. Ouvertes à tous - 2 séances "découverte" offertes. Cours les jeudis de 20H15 à 21H15 à la salle des fêtes de St Pardoux le Vieux.

Malheureusement nous n'avons pas pu ouvrir un créneau de cours en septembre 2015 sur Sornac (trop peu d'inscrits). Peut être à la rentrée de septembre 2016 !

□ L'association a été acceptée d'être "**Association support**" pour le **Téléthon** Sornac les 13 et 14 novembre.

Une **randonnée nocturne** a été organisée le vendredi 13 novembre sur la commune de Sornac - une collation attendait les marcheurs dont la recette a été reversé à l'AFM Téléthon.

La journée du 14 novembre a été bien remplie : petits déjeuners, repas du midi, vente de tourtons, crêpes, jacinthes... tours en calèches etc. La mobilisation de la population a été importante et a permis de verser 3 390.33 € à l'AFM Téléthon.



### PRÉVISIONNEL ACTIVITÉS 2016

- Full Body Training (jusqu'en juin puis reprise en septembre)
- Randonnées : nocturnes, à thème (brame du cerf, découverte oiseaux de nuit, Halloween, contée...), raquettes, marches nordiques...
- Téléthon
- Soirée musicale : Brassens et autres chansons irrévérencieuses

**Les membres du bureau vous souhaitent une bonne année.**



Texte dicté par les élèves de maternelle

### Goûter de l'école à L'EHPAD



Vendredi 11 décembre, avec la maîtresse de cycle 3 et ses élèves, on a fait des biscuits de Noël pour les apporter aux papis et aux mamies de la maison de retraite.

Tous les enfants ont bien travaillé.



On a utilisé de la farine, du beurre, des oeufs et du sucre. Pour fêter Noël, on a découpé les biscuits en forme sapin, de lune et d'étoile.





Ecole Lucie et Albert panet de Sornac



On a fait beaucoup de gâteaux parce qu'on voulait les partager avec les papis et les mamies de la maison de retraite ... et aussi parce qu'on est très gourmand !



On est allés à la maison de retraite et on a mangé les biscuits avec les papis et les mamies. On leur a aussi donné des petits Pères Noël et des cartes de voeux.



On a chanté *trotte renne rose* pour tout le monde. On a vraiment passé un bon moment avec les papis et les mamies.



**Soirée "Tourtous"**  
**de l'Association Sportive et Culturelle de l'école**

*par les élèves de cycle 3*



Le samedi 23 janvier, l'association de l'école de Sornac a organisé une soirée « tourtous » à la salle polyvalente.

De nombreux parents d'élèves ont aidé pour organiser ce repas.

Dans une excellente ambiance, 120 adultes et une quarantaine d'enfants se sont régalingés de délicieux tourtous garnis ainsi que de crêpes. Le repas était animé de musique et ce qu'on aime, c'est faire des glissades.



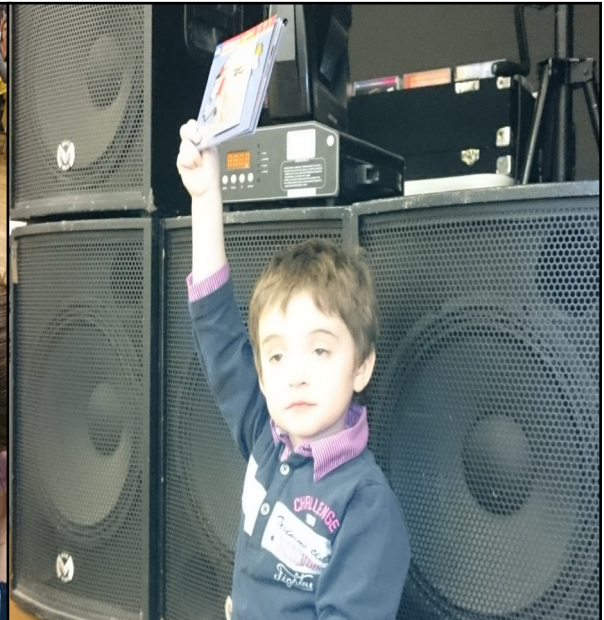
Quand on dansait, on avait chaud et soif, du coup on allait chercher à boire au bar où Emilien, Catherine et Laurent nous servaient du coca, du sirop ou du jus d'orange.

Il y avait aussi des chips à grignoter.



David nous a mis de la musique et on chantait en même temps. Il y avait une bonne ambiance. On pouvait danser et des fois même on montait sur scène. Il y avait des chansons récentes pour nous et des chansons plus anciennes pour les adultes.

On s'est éclaté !

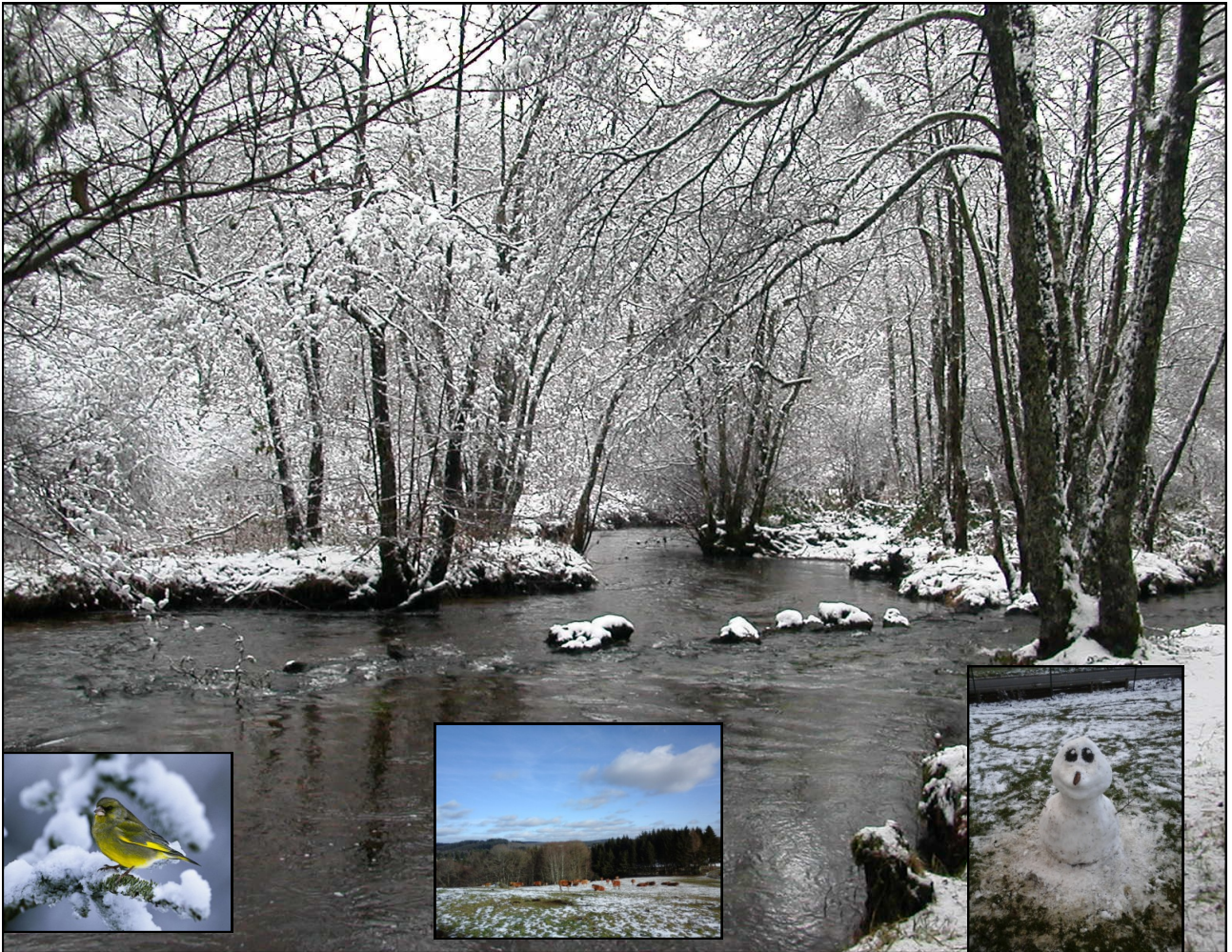


Après le repas, le tirage de la tombola a commencé. Chacun notre tour, on tirait au sort un ticket dans une urne. Il y avait beaucoup de lots, donc beaucoup de gagnants. Certains ont eu plus de chance que d'autres, mais cette année personne n'a pleuré de ne pas avoir gagné ! C'est Laurine qui a gagné le premier lot, une tablette numérique. Mais nous avons tous eu des bonbons que Jean Michel avait amenés !

*Les bénéfices de la soirée serviront à financer les activités culturelles et sportives des enfants ainsi que l'achat de différents matériels pour l'école.*

*Merci à tous ceux qui ont participé à la réussite de cette opération.*





# Quand l'hiver fait place au Printemps...



**Directeur de Publication :**  
Jean-François LOGE

**Comité de Rédaction :**  
Martine Chassaing  
Danièle DECOSTERD

Imprimé par la Mairie de Sornac